



Section du Musée Magnin

Musée national Magnin, 4 rue des Bons enfants, 21000 Dijon – 03 80 67 11 10 – cgt.magnin@gmail.com

Comité technique « spécial musée » du 30 novembre 2016.

Compte rendu du point sur le musée Magnin

Lors du CT du 30 novembre dernier, Mesdames Clément-Cuzin et Vitoux, inspectrices de l'IGAC, ont procédé à une « restitution orale » du rapport de leur inspection (« audit flash »), effectuée les 5 et 6 juillet derniers au Musée Magnin.

Si l'inspection avait pour but une analyse sur le risque « psycho-social », les propos des inspectrices n'ont décrit que des problèmes techniques et de fonctionnement. Le musée Magnin serait finalement victime de sa toute petite taille et de son effectif réduit, ce qui engendre beaucoup de polyvalence et d'« heures supplémentaires ». Aucune précision sur les dégâts psychologiques et autres « burn-out » passés ou en voie d'advenir. Rien sur les méthodes de management qui ont été le principal déclencheur du ras-le-bol du personnel. Si l'on se réfère à ce que l'ensemble des agents du musée a pu déclarer aux inspectrices ou les revendications de la grève du 9 novembre, la « remise orale » du rapport s'est voulue passablement hors sujet. La seule allusion à des problèmes de rapports humains fut le constat d'un « évident déficit dans le dialogue social »...

Concernant l'emploi et la précarité au musée, rien de précis. Madame Labourdette s'est engagée à venir rencontrer le personnel du musée Magnin et l'on peut espérer obtenir quelques réponses à cette occasion. La date de cette venue a été arrêtée au 21 décembre prochain.

Point scandaleux : La ministre refuse toujours la remise du rapport écrit au personnel, pourtant seul et unique initiateur de cette inspection et donc principal concerné. Si ce qu'ont expliqué Mesdames Clément-Cuzin et Vitoux lors du CT, constitue le reflet de l'intégralité du rapport, alors force est de constater que cette inspection a été parfaitement inutile. S'il ne s'agissait que d'une version « édulcorée », destinée à ménager on ne sait quelles susceptibilités, nous ne pouvons nous en contenter. Il s'agit là d'une question d'honnêteté pure et simple : le personnel a le droit de savoir comment l'IGAC a interprété ses propos et sa colère. Le personnel du musée Magnin a le droit de savoir si les préconisations, contenues dans le rapport, sont à la hauteur de ses aspirations.

Nous allons exiger sans délai la remise du rapport écrit auprès de la ministre. Si cette exigence, parfaitement légitime, n'est pas suivie d'effet, cela prouvera que les dés restent pipés. Nous en tirerons les conséquences, tous ensemble.

3-12-2016